

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO



**RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2018
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

AVRIL 2018

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. Gestion des déclarations d'opérations suspectes	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	5
1.1.3. Traitement des DOS	6
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES.....	9
2.1. Coopération internationale.....	9
2.2. Autres activités	10
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	10
2.2.2. Autres actions et rencontres	12
2.2.3. Suivi des déclarations des transports transfrontaliers de devises et des déclarations des transactions en espèces.....	14
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	15
CONCLUSION.....	16
ANNEXES.....	17

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BC/FT	Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
ESAAMLG	Groupe Afrique de l'Est/Afrique Australe de lutte contre le blanchiment de capitaux
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds Européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MENAFATF	Groupe d'Action Financière pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. L'environnement socio-économique a été marqué au 1^{er} trimestre 2018 par plusieurs évènements visant, entre autres, à renforcer la sécurité et le bien-être de la population. Il s'agit notamment de :
 - la participation à l'opération de sûreté et de sécurité maritime dénommée « Obangame Express 2018 », avec l'appui des Etats-Unis d'Amérique, à travers leur Centre de Commandement pour l'Afrique (AFRICOM). Cet exercice, qui se déroule dans tous les pays du Golfe de Guinée avec les acteurs impliqués dans la gestion de crises maritimes, a été marqué par des scénarios dans les eaux territoriales togolaises par une opération sur le thème relatif au narco trafic maritime ;
 - la tenue de deux réunions ayant regroupé, d'une part, les experts et autres acteurs de paix et sécurité ainsi que, d'autre part, les ministres chargés de la sécurité des pays d'Afrique de l'Ouest, consacrées aux problèmes sécuritaires auxquels se confrontent ces pays ;
 - l'organisation d'un atelier de formation stratégique sur les modèles d'affaires des prestataires de services financiers pour la finance inclusive, à l'intention des acteurs nationaux de téléphonie mobile, des responsables de canaux de distribution et d'opérations ainsi que des prestataires de services financiers. Cette formation vise à permettre aux participants de définir la stratégie de digitalisation du système financier inclusif afin d'assurer la qualité des services offerts, en vue de gérer les risques et fraudes.
2. A l'interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
 - le traitement des DOS, dont le nombre s'est accru de quarante-deux (42) nouvelles déclarations ;
 - la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
 - la préparation du 9^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du dispositif de LBC/FT ;
 - le renforcement de capacités du personnel de la Cellule.
3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois (03) parties comme suit :
 - les activités principales ;
 - la coopération internationale et les autres activités ;
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

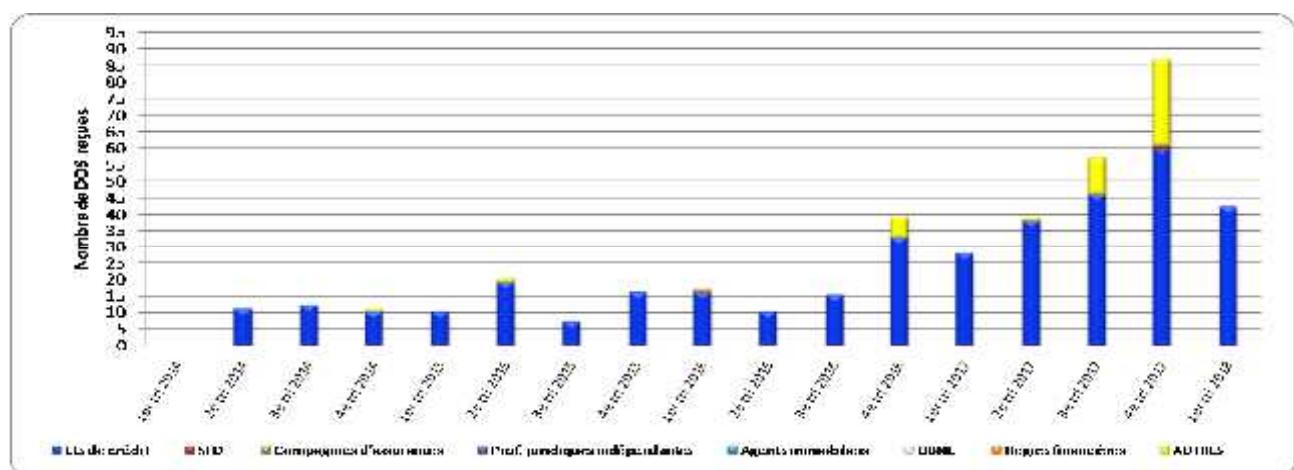
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

4. Le 1^{er} trimestre de l'année 2018 a enregistré quarante-deux (42) opérations suspectes déclarées à la CENTIF-TG, en baisse de 52% par rapport aux quatre-vingt-sept (87) du trimestre précédent et en hausse de 68% en comparaison aux vingt-huit (28) reçues à la même période de l'année précédente.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre de 2014 à 2018



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. La totalité des DOS provient du système bancaire qui demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo, avec un nombre de banques déclarantes s'établissant à sept (07) contre quatre (04) au trimestre précédent et cinq (5) à la même période de l'année 2017.
6. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 32,0 milliards¹ contre 1,5 milliard le trimestre précédent et 10,5 milliards au premier trimestre 2017. Sur le total des DOS, le cumul des cinq (5) valeurs les plus élevées, correspond à 31,1 milliards, soit 97% du total.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

7. Les déclarations de soupçon enregistrées au 1^{er} trimestre 2018 révèlent :
- 16 cas de BC relatifs à l'escroquerie, faux et usage de faux ;
 - 2 cas d'infraction à la réglementation des changes ;
 - 2 cas de financement du terrorisme ;
 - 22 cas de BC dont la justification des transactions reste à clarifier.

¹ Tous les montants indiqués dans le rapport sont exprimés en franc CFA.

8. Concernant l'escroquerie, le faux et l'usage de faux, les faits se rapportent à des individus qui ont falsifié des documents bancaires ou ont reçu des transferts frauduleux. Ces déclarations portent sur un montant total de 40,2 millions.
9. S'agissant des cas d'infraction à la réglementation des changes, ils sont relatifs à des opérations en espèces effectuées par des opérateurs de change non agréés. Les transactions objet de ces déclarations se chiffrent à 2,1 milliards.
10. Quant aux déclarations relatives au financement du terrorisme, elles concernent des transferts dont la société bénéficiaire et le pays de destination sont soupçonnés d'être respectivement sur la liste noire de l'OFAC (Office of Foreign Assets Control) et sur la liste noire de l'UE et des Nations unies. Les opérations visées portent sur un montant de 6,1 millions.
11. Les autres cas correspondant à la somme de 29,9 milliards concernent :
 - d'importants versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients ;
 - des réceptions de transferts ou de transferts rapides d'argent, sans lien apparent entre les donneurs d'ordre et les bénéficiaires ou sans motif économique réel.
12. Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

13. Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet d'analyse sur la licéité ou non de l'activité des personnes soupçonnées ainsi que sur l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. En cas de confirmation de soupçon, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.
14. Concernant les DOS reçues au cours du 1^{er} trimestre 2018, elles sont toutes au stade d'investigation auprès de la Cellule.
15. Cependant, durant le trimestre sous revue, la commission d'analyse des DOS a tenu trois (03) séances de travail ayant conduit à la transmission, au Procureur de la République, de quatre (04) rapports portant chacune sur une (01) DOS. Lesdites déclarations ont été introduites en 2016 (02 DOS) et en 2017 (02 DOS). Ces travaux ont également porté sur le rapport d'analyse d'une (01) DOS reçue par la Cellule en 2015, dont les éléments d'investigation nécessitent être complétés avant la validation du rapport par la Commission.
16. L'analyse des déclarations en cause, introduites par le système bancaire, a révélé des infractions de fraudes bancaires et de cyber escroquerie et la somme totale de ces DOS se chiffre à 168,1 millions.
17. La transmission desdits rapports au Procureur de la République marque ainsi le point de départ de procédures judiciaires qui devraient aboutir à des condamnations

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

18. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et certaines fois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
19. Ainsi, au plan national, la CENTIF-TG a effectué sur la période sous revue, 276 réquisitions dont 265 adressées à des organismes financiers et 11 à l'administration publique. En retour, elle a enregistré 169 réponses des institutions financières, dont 161 se rapportent aux demandes de la période sous revue, situant le taux de réponse à 61%. Les 8 autres réponses sont relatives à des demandes de l'année 2017. Quant à l'administration publique, elle a transmis une (01) réponse à la Cellule, afférente à une requête du trimestre sous revue, correspondant à un taux de réponse de 9%. Dans le sens inverse, la Cellule a reçu une (01) demande d'information des Services d'enquête de l'Administration pour laquelle les recherches se poursuivent.
20. Les statistiques relatives aux échanges entre les acteurs nationaux, compilées au tableau suivant, dénotent d'une bonne collaboration.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations nationales du 1^{er} trimestre 2018

Destinataires	Demande	Requêtes envoyées				Requêtes reçues		
		Réponse				Demande	Réponse	Taux d'entrée
		Relatif		Total				
		Nombre	Taux d'entrée	Nombre	Taux d'entrée			
Administration	11	1	9%	1	9%	1	0	0%
EPNFD	0	0	-	0	-			-
Organismes financiers	265	161	61%	169	64%			-
Total	276	162	59%	170	62%	1	0	0%

Source : CENTIF-TG

21. Sur le plan international, au cours de la période sous revue, la CENTIF-TG a adressé huit (08) requêtes aux partenaires de huit (08) pays [Mali (01), Niger (01), Nigéria (01), Bénin (01), Côte d'Ivoire (01), Cabo Verde (01), Maroc (01), Angleterre (01)] et a reçu une (01) réponse du Niger pour ces réquisitions.
22. Dans le sens inverse, la Cellule n'a reçu aucune requête de ses partenaires au cours de la période sous-revue mais elle a transmis quatre (04) réponses, respectivement à destination du Royaume Uni, du Mali, du Niger et du Bénin, en réponse à des demandes introduites en 2017.

Tableau 2- Point sur les échanges d'information à l'international du 1^{er} trimestre 2018

Requêtes	Demande	Réponse			
		Relatif		Total	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
- du Togo aux autres CRF	8	1	13%	1	13%
- des autres CRF au Togo	0	0	-	4	-

Source : CENTIF-TG

23. Il convient de souligner également que dans le cadre de la coopération internationale, la CENTIF-Togo partage des informations spontanées avec ses homologues. Au cours de la période sous revue, aucune information de cette nature n'a été enregistrée par la Cellule.

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

24. Durant ce 1^{er} trimestre 2018, la coopération internationale a été agrémentée notamment par des audiences accordées par la Cellule à des acteurs internationaux, dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière, la participation aux réunions du GAFI et du Groupe Egmont ainsi qu'à la préparation du 9^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du Togo. L'économie de ces rencontres et travaux se présente comme suit.
25. Le 30 janvier 2018, la Cellule a reçu en audience dans ses locaux, une délégation conduite par la représentante de la région ouest africaine de « UK Douanes, Impôt et Tax », basée à Accra au Ghana. Les échanges ont porté sur la possibilité d'établir une coopération entre les deux institutions, en vue d'échanger des informations impliquant le Royaume Uni dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière.
26. Du 18 au 23 février 2018, le Président a pris part à la 29^{ème} plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), au siège de l'OCDE à Paris. Organisée par le GAFI, à l'endroit des participants des organes régionaux de style GAFI, la session avait pour objectif d'améliorer la capacité de ces derniers à mieux comprendre les processus des évaluations mutuelles. Le Président de la CENTIF a participé aux travaux de la commission chargée de l'évaluation et de la conformité qui a examiné notamment les rapports d'évaluation des Etats-Unis d'Amérique (USA), de la Pologne et du Royaume-Uni.
27. Du 10 au 15 mars 2018, le Président de la Cellule a pris part à la Plénière du Groupe Egmont, à Buenos Aires (Argentine). Les travaux se sont déroulés en groupes et en plénière. Le représentant du Togo a fait partie du groupe de travail « Admission de nouveaux membres » où plusieurs candidatures ont été examinées. Il a également participé aux travaux du groupe ayant réuni les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi qu'à une session à l'intention des CRF sur la lutte contre la corruption.
28. Le 9^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle a été produit avec le concours des acteurs nationaux et transmis au GIABA le 02 mars 2018. Il met l'accent sur les principales activités menées au plan national pour renforcer le cadre juridique et l'efficacité du dispositif national de LBC/FT, sur la période de septembre 2017 à février 2018. Il s'agit, entre autres, des actions de plaidoyer menées par la CENTIF-TG auprès des autorités nationales en vue de l'accélération de l'adoption du projet de loi uniforme relative à la LBC/FT, des travaux de relecture et de proposition de projets de textes d'application de ladite loi uniforme ainsi que les principales activités de la CENTIF-TG, notamment :
- le traitement des DOS ;
 - les échanges d'informations avec les CRF homologues ;

- les séances de formation et de sensibilisation animées par la Cellule ;
- la participation aux rencontres internationales et régionales liées à la LBC/FT.

29. Le 22 mars 2018, la Cellule s'est entretenue dans ses locaux avec le premier Conseiller de l'Ambassade de France au Togo sur une conférence sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui aura lieu du 25 au 26 avril 2018 à Paris. Les échanges ont porté sur les Ministères et structures qui vont représenter le Togo à cette conférence ainsi que sur le programme de la rencontre.

30. Par ailleurs, il convient de préciser que bien qu'aucun accord de coopération n'ait été signé durant le trimestre sous revue, les discussions se poursuivent avec les homologues du Cameroun, de la Centrafrique, de la Corée du Sud, du Qatar, de l'Arabie Saoudite et du Pakistan. Elles viennent d'être engagées avec celles des Emirats Arabes Unis et du Taïwan en vue d'étendre le réseau des partenaires du Togo pour une consolidation réciproque de la LBC/FT. A fin mars 2018, le nombre d'accords conclus se situe à dix-huit (18) comme au trimestre précédent qui a enregistré la signature, le 06 novembre 2017, d'un accord avec le Japon.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

31. Les actions de formation et de sensibilisation du trimestre sous revue ont porté essentiellement sur des publications en vue de la sensibilisation du public sur la LBC/FT ainsi que sur les séances de renforcement de capacités du personnel de la Cellule. Ces activités sont retracées ci-dessous.

2.2.1.1. Actions de sensibilisation

32. Afin de sensibiliser le grand public sur les fléaux de BC/FT, la Cellule a publié sur son site internet au cours du trimestre sous revue, des articles sur des thèmes variés de la LBC/FT, dont les travaux de rédaction ont été entrepris depuis l'année 2017.

2.2.1.2. Renforcement de capacités du personnel

33. Du 15 au 19 janvier 2018, le directeur du renseignement financier et de la stratégie et le responsable des analystes ont pris part à Saly (Sénégal) à l'atelier régional conjoint GIABA/Groupe Egmont au profit des Cellules de Renseignement Financier (CRF) de la CEDEAO sur les techniques d'analyse structurée de l'analyse stratégique en matière de la LBC/FT qui est une exigence de la recommandation 29 du GAFI en plus de l'analyse opérationnelle. L'objectif principal de la rencontre était d'expliquer les utilisations et les avantages de l'analyse stratégique qui devrait être menée dans chaque CRF du GIABA afin d'avoir une vue globale sur la situation de BC/FT au plan national. Les participants ont échangé notamment sur le concept de l'analyse stratégique et ses différentes étapes.

34. Du 22 janvier au 25 janvier 2018, le chef bureau des affaires administratives, financières et comptables ainsi que le responsable bureau des informaticiens, ont pris part à Rabat à l'atelier conjoint Moyen Orient/Afrique sur les renforcements de capacité. Initié conjointement par les organisations de types GAFI, en l'occurrence MENAFATF, ESAAMLG, GIABA et GABAC, l'objectif de l'atelier était d'échanger les expériences et les meilleures pratiques en matière de LBC/FT et de discuter sur les risques, méthodes et tendances de BC/FT. Les délégués, issus de 55 pays, ont échangé sur diverses thématiques relatives à la LBC/FT notamment, (i) le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à travers la contrebande de biens et marchandises, (ii) le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à travers le foncier et le secteur immobilier, (iii) les flux financiers à travers la traite des êtres humains et (iv) les réseaux professionnels de blanchiment de capitaux.

35. Du 30 janvier au 02 février 2018, le responsable adjoint du bureau informatique de la CENTIF-TG a participé à Abuja (Nigéria) à l'atelier de formation sur la cybercriminalité organisé par le Département de la Justice de l'État Américain. L'objectif principal de cette session était de donner aux participants les outils nécessaires pour la conduite d'une enquête en matière de cybercriminalité et d'inviter les pays non membres à adhérer au réseau G7 24/7 High Tech Crime pour une coordination et une lutte efficace et efficiente contre la cybercriminalité. Les sujets de discussion étaient relatifs à la thématique de lutte contre la cybercriminalité dans le monde à travers le réseau G7 24/7 High Tech Crime et en Afrique notamment, la situation et perspective de l'espace CEDEAO en matière de lutte contre la cybercriminalité et l'expérience du Nigéria dans la lutte contre ce phénomène.

36. Du 21 au 23 février 2018, le chargé d'études et le chargé du protocole de la CENTIF ont pris part à Vienne (Autriche) au cours sur la fiscalité et les individus ayant un patrimoine net important. La formation, organisée par l'Institut pour le Droit fiscal autrichien, l'Université de Vienne d'Économie et des Affaires et l'Institut Fiscal africain (ATI) de l'Université de Pretoria, avait pour objectif de partager les expériences sur les défis posés par des individus ayant des patrimoines nets assez importants vis à vis des administrations fiscales, des cellules de renseignement financier (CRF) et des agences d'application de la loi. Des discussions, il ressort que les pays, en particulier les pays africains, perdent d'énormes ressources financières sous forme de Flux Financiers Illicites (FFI), en raison de l'absence ou de la faiblesse de leurs lois. De plus, les auteurs de ces flux ont d'importants patrimoines nets acquis illicitement et bénéficient souvent de la protection des hommes politiques. Pour éradiquer ce fléau, il a été relevé qu'une coopération internationale et nationale reste sans doute le meilleur moyen de combattre les criminels financiers.

37. Du 5 au 9 mars 2018, le directeur des enquêtes financières et de la coopération administrative a participé à Busan (Corée du Sud) à la formation sur les normes du GAFI. Organisé par l'Institut de Formation et de Recherche du GAFI ou « FATF Training and Research Institute » (TREIN) à l'intention des pays membres du GIABA et

du GABAC, cette rencontre avait pour objectif de renforcer les capacités des officiels des juridictions du GIABA et du GABAC afin de promouvoir une meilleure compréhension en vue d'une mise en œuvre efficace des normes internationales sur la LBC/FT. Les discussions ont été axées sur (i) les risques et coordination nationale, (ii) la coopération internationale, (iii) les mesures préventives et la surveillance basée sur le risque, (iv) la transparence et les bénéficiaires effectifs des personnes morales et constructions juridiques, (v) le renseignement financier et les enquêtes de BC/FT, (vi) la lutte contre le financement du terrorisme, y compris les OBNL et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que (vii) la lutte contre le financement de la prolifération.

38. Du 19 au 23 mars 2018, le directeur du renseignement financier et de la stratégie a participé à Saly (Sénégal) à l'atelier régional sur la formation des évaluateurs. Cet atelier organisé à l'intention des experts évaluateurs du GIABA, avait pour objectif de renforcer les capacités des évaluateurs des pays membres du GIABA sur la nouvelle méthodologie d'évaluation mise en place par le GAFI afin de permettre aux participants de maîtriser cette technique pour son application efficace au cours du 2^{ème} cycle des évaluations mutuelles du GIABA entamées depuis 2016.

2.2.2. Autres actions et rencontres

39. Durant la période sous revue, la CENTIF a intensifié les actions visant à mettre le dispositif national de LBC/FT en conformité avec les normes internationales en vigueur, notamment les diligences afférentes à la transposition de la Directive n°02/2015/CM/UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA dans l'ordonnancement juridique national et à la conduite de l'évaluation nationale des risques (ENR). Dans le cadre de la coopération nationale, elle a également participé à une rencontre sur la LBC/FT.

2.2.2.1. Activités visant à conformer le cadre juridique national

40. S'agissant du projet de loi uniforme du 02 juillet 2015 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les pays membres de l'UEMOA, la Cellule a poursuivi son plaidoyer auprès des Autorités nationales pour son adoption dans les plus brefs délais. Ledit projet de loi, qui a été adopté le 19 décembre 2017 en Conseil des Ministres, devra être voté incessamment par l'Assemblée nationale togolaise. En outre, durant le trimestre sous revue, la Cellule a finalisé ses travaux de proposition de projets de textes d'application de ladite loi et les a transmis, le 23 février 2018 au Ministre chargé des finances. Au total, neuf (09) textes ont été proposés et sont listés ci-après.

- Projet de décret portant réorganisation, attribution et fonctionnement de la cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).
- Projet de décret portant désignation de l'autorité chargée de coordonner la réponse nationale aux risques de BC/FT.

- Projet de décret portant nomination des membres de la cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).
- Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'office de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués dans le cadre de procédures pénales.
- Projet de décret portant désignation de l'autorité compétente en matière de gel administratif.
- Projet d'arrêté fixant le modèle de déclaration d'opérations suspectes et le modèle de déclaration de transactions en espèces.
- Projet d'arrêté portant application des mesures relatives au transport physique transfrontalier d'espèces et autres instruments négociables au porteur.
- Projet d'arrêté interministériel portant attribution, composition et fonctionnement de la commission consultative sur les mesures de gel administratif.
- Projet d'arrêté interministériel relatif à la coopération et aux échanges d'informations et de renseignements entre les services répressifs en matière de lutte contre le BC/FT.

41. Quant à l'ENR, la Cellule a finalisé, durant le trimestre sous revue, les travaux de mise en place de ses structures ainsi que de désignation des présidents, vice-présidents et rapporteurs des groupes techniques. De même, elle a poursuivi les discussions pour le financement et l'appui technique nécessaires à la conduite du processus. Suite à un entretien téléphonique, le 07 février 2018 avec la banque mondiale, une visioconférence a été programmée et réalisée le 27 février 2018 avec cette institution et a enregistré la participation, entre autres, des principaux représentants des groupes techniques. Les préparatifs sont en cours en vue de la tenue du premier atelier, du 11 au 13 juin 2018. A cette fin, l'attention du GIABA a été appelée en février dernier sur la mise à disposition de son financement.

2.2.2.2. Coopération nationale

42. Sur le plan de la coopération nationale, le 22 février 2018, le Directeur des affaires juridiques et de la coopération internationale ainsi que le directeur du renseignement financier et de la stratégie ont pris part, au siège de la haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, à la réunion préparatoire de la mise en place d'un cadre de coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance. A l'issue de la réunion, une commission incluant la CENTIF a été mise en place pour proposer un projet de texte devant régir ce cadre.

43. En outre, la CENTIF a organisé le 12 mars 2018, une réunion du CIMSA-LBA/FT, chargé du suivi des activités de LBC/FT au plan national. Cette séance a été essentiellement consacrée à l'étude et à l'adoption du plan d'actions du CIMSA au titre

de l'année 2018. Ce plan d'actions comporte 5 axes principaux à savoir (i) le renforcement de capacités des membres du CIMSA, (ii) la communication (réalisation de spots et animation des émissions-débats radiotélévisées), (iii) la sensibilisation des assujettis et autres acteurs, (iv) la conduite d'une étude de typologie sur le blanchiment des produits de la cybercriminalité et (v) le suivi de l'ENR.

44. Durant ce 1^{er} trimestre, outre les activités sus-évoquées, la Cellule a procédé à l'analyse des statistiques sur les sorties de devises. En dépit des efforts fournis pour disposer des données sur les sorties de devises effectuées par tous les postes frontières du pays, seules celles enregistrées à la frontière aérienne sont disponibles à ce jour et sont retracées ci-après.

2.2.3. SUIVI DES DECLARATIONS DES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS DE DEVISES ET DES DECLARATIONS DES TRANSACTIONS EN ESPECES

45. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 1^{er} trimestre 2018 révèle que :

- 470 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 535 le trimestre précédent et 115 à la même période de l'année 2017 ;
- les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA portent sur un total de 36,9 milliards, en hausse de 21% par rapport aux 30,5 milliards enregistrés au trimestre précédent. Comparées à la même période de l'année précédente où elles se chiffraient à 40,3 milliards, ces sorties de fonds en espèces ont été réduites de 8%. Durant le trimestre sous revue, les Emirats Arabes Unis et la Chine sont les principales destinations des devises enregistrées, respectivement pour 19,3 milliards et 12,0 milliards. Ces sorties sont constituées en majorité de dollars US.

46. L'importance des sorties de billets étrangers, dans un contexte marqué par l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes, continue de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers d'espèces et autres instruments négociables au porteur.

47. Il importe que des mesures vigoureuses soient prises, notamment par les services douaniers, en vue du respect des dispositions relatives à la sortie des devises par les voyageurs, prévues, entre autres, par le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

48. S'agissant des déclarations des transactions en espèces, en application des dispositions de l'instruction N°010-09-2017 du 25 septembre 2017 fixant le seuil pour les déclarations des transactions en espèces, la CENTIF a enregistré, à compter de mars 2018, des déclarations de trois (03) banques portant sur 256 transactions en espèces de montant unitaire supérieur à quinze (15) millions.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

49. Plusieurs insuffisances, résumées dans le tableau ci-dessous, entravent le bon fonctionnement de la CENTIF-TG. Parmi celles-ci, l'adoption des projets de textes juridiques visant à améliorer le dispositif de LBC/FT au Togo, en particulier le projet de loi uniforme du 02 juillet 2015 relative à la LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA demeure la principale préoccupation. L'urgence de l'adoption de ce projet de loi uniforme est soulignée par le risque de déclaration publique de pays non coopératif qui pèse sur le Togo, évitée de justesse à la plénière de novembre 2017 du GIABA où le pays a été invité à l'adopter avant le 31 mars 2018. Les plaidoyers se poursuivent pour accélérer le vote de cette loi par l'Assemblée Nationale, suite à son adoption par le Conseil des Ministres, le 19 décembre 2017. De même, l'ENR, en retard par rapport au programme initialement établi, constitue un impératif et sa conduite nécessite la mise à disposition du financement de l'Etat, dans les meilleurs délais.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif de LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Voter le projet de loi uniforme portant LBC/FT adopté par le Conseil des Ministres de l'Union le 02 juillet 2015 • Adopter les projets de textes proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA • Régulariser la désignation des membres non nommés par décret • Réaliser l'évaluation nationale des risques
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) • Vulgariser davantage les textes • Former les acteurs et sensibiliser le grand public • Instituer un cadre d'échanges périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les subventions de la CENTIF-TG et du CIMSA • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel existant • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

50. En définitive, ce 1^{er} trimestre de l'année 2018 a été marqué essentiellement par la réception et le traitement des déclarations d'opérations suspectes par la Cellule, la poursuite des travaux préparatoires au démarrage effectif de l'ENR et de proposition des projets de textes d'application de la loi uniforme relative à la LBC/FT.
51. Malgré une baisse de 52% par rapport au trimestre précédent, le nombre des DOS enregistré durant le trimestre témoigne de l'intérêt constant que portent les assujettis à la menace de BC/FT. Cependant, la faiblesse de la diversité des déclarants révèle le défaut d'appropriation du dispositif de LBC/FT par tous les assujettis ainsi que la nécessité de poursuivre leur formation et sensibilisation. En outre, les cas signalés durant cette période montrent la persistance d'importants actes d'escroquerie, de faux et usage de faux, soulignant l'importance pour les assujettis de redoubler de vigilance pour ne pas être victimes ou servir de canal de perpétration de ces faits. De même, durant le trimestre sous revue, l'exploitation des DOS a abouti à la transmission de cinq (5) rapports à la justice, afin que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes suspectées.
52. S'agissant de l'ENR, sa conduite reste tributaire essentiellement de la disponibilité de ressources financières adéquates ainsi que de l'accompagnement technique des partenaires, notamment la banque mondiale qui doit mettre l'outil technique d'évaluation à la disposition du Togo.
53. L'adoption des projets de textes visant une meilleure conformité du dispositif national de LBC/FT aux standards internationaux, en particulier le projet de loi uniforme relative à la LBC/FT, du 02 juillet 2015 du Conseil des Ministres de l'UEMOA, demeure le défi majeur. Le vote de la loi uniforme par l'Assemblée Nationale, après son adoption en Conseil des Ministres le 19 décembre 2017, devrait éviter au Togo la déclaration publique de pays non coopératif par le GIABA, à sa prochaine session plénière de mai 2018. Devra également suivre, l'adoption des projets de textes d'application de la loi uniforme transmis par la Cellule au Ministre des finances, dès l'insertion de la loi uniforme dans le corpus juridique national.



Fait à Lomé, le 2018

Le Président de la CENTIF-TG

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	42	32 033 651 831
Systèmes financiers décentralisés	0	-
Compagnies d'assurance	0	-
Professions juridiques indépendantes	0	-
Agents immobiliers	0	-
Organisation non gouvernementale	0	-
Regies financières	0	-
Autres	0	-
Total	42	32 033 651 831

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	16	40 180 916
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	2	2 103 916 000
Autres	24	29 889 554 915
Total	42	32 033 651 831

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	0	0
DOS en cours de traitement*	42	32 033,7
Rapports transmis au Procureur**	4	168,1

* il s'agit du report du nombre de DOS reçues durant le trimestre sous revue

** Lesdits rapports portent sur 4 DOS dont 2 de 2017 et 2 de 2016

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information du 1^{er} trimestre 2018

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	Réception	Emission
Afrique	0	7
Autres pays de l'UEMOA		4
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		2
Autres pays d'Afrique		1
Europe		1
Amérique		
Asie		
Océanie		
TOTAL	0	8

Source : CENTIF-Togo